

Le cas Marthe Robin

Genèse de cette étude :

Marthe Robin, « la stigmatisée de la Drôme », a vu son cas contesté publiquement en l'an 2020 : était-ce une fausse mystique ? J'avais déjà eu des doutes : une personne très bien placée m'avait fait part de ses troubles en privé, car elle assurait que Marthe mangeait peu mais mangeait, car elle avait un trafic gastrique qui avait été démasqué à sa mort ; le Père Yannik Bonnet disait publiquement que Marthe lui avait prédit qu'il verrait le relèvement de la France et il est mort avant, en 2018. En 2020, la polémique sort dans le public : les conclusions du Rapport diocésain du Père Conrad de Meester sont publiées à titre posthume, et elles disent que Marthe était une simulatrice, alors qu'à la base son rapport devait établir le panégyrique de la mystique. Si ce livre est sorti chez les Dominicains du Cerf, c'est, me suis-je dit, que Rome l'a permis ; c'est peut-être une façon d'expliquer pourquoi la cause de canonisation de Marthe Robin semble ne pas avancer, une façon de faire passer le message sans s'être prononcé, ce qui est terriblement ecclésiastique ! D'autant plus que nous constatons que beaucoup de « fondations nouvelles » encouragées par Marthe ont eu pour fondateurs des personnes tordues, contre lesquelles elle ne semble pas avoir été divinement avertie...

J'ai donc décidé de prendre le temps de lire des livres à charge et à décharge pour me faire une idée personnelle plus précise et mieux fondée.

Livre 1 : La fraude mystique de Marthe Robin, du Père Conrad de Meester, ocd, éditions du Cerf, 2020.

Ce livre établit très méthodiquement les faits. La première partie les établit ; la seconde partie répond aux questions que l'on aurait envie d'opposer aux faits. L'auteur ne cache pas qu'il était favorable à Marthe Robin, et que lorsqu'on lui a confié de relire tous ses écrits, trois cartons, en trois semaines environ, il ne se doutait pas qu'il mènerait une enquête durant un an-et-demi... Le Rapport a été rendu à l'évêché de Valence en 1989, qui l'a transmis au Vatican. Vingt ans plus tard, le Père de Meester décédait, sans avoir reçu de retour du Vatican.

Pour résumer le contenu de son livre, disons qu'il établit clairement que Marthe a copié et remanié des passages entiers de mystiques peu connus dont les écrits étaient publiés à l'époque de Marthe ; « copié et remanié » car il établit aussi qu'elle a utilisé cinq types d'écritures (elle disait avoir des « secrétaires » que personne ne connaissait, en plus de ceux qui ont dit avoir pris la dictée de Marthe et qui sont établis) tout en commettant des fautes semblables sous ces cinq écritures (des choses qui ne s'inventent pas, comme écrire « etx » au lieu de « etc. ») ; si elle pouvait écrire, elle a donc menti sur sa paralysie, qui était partielle et non totale, notamment lors de l'examen médical de 1942 (où elle déclare être paralysée depuis 1929), et elle a menti sur sa vue car elle pouvait voir (alors qu'elle se déclarait photosensible puis aveugle). Enfin, à sa mort, en 1981, on a découvert son corps gisant perpendiculairement à son lit : il portait des chaussons usés à certains endroits (!) et il y avait un seau d'aisance rempli (alors qu'elle disait ne plus rien manger depuis 1932 !). Visiblement, elle se déplaçait sur les fesses, avec ses jambes recourbées, à la force de ses bras ; ses mains n'étaient pas paralysées (elle pouvait écrire). Une des choses à garder à l'esprit aussi, c'est que Marthe a changé de chambre : sa première chambre n'était pas celle que nous voyons, qui ne date que de 1942 (et dans laquelle elle fera installer un verrou bas sur la porte...).

Comment se fait-il qu'on ne l'ait pas démasquée ? Eh bien, l'examen médical de 1942, le seul perpétré, avoue qu'il a été rapide et fait dans le noir, et qu'il aurait fallu une surveillance clinique réelle pour passer de la certitude morale des phénomènes mystiques à leur certitude

absolue. Son premier directeur spirituel fut son curé de paroisse, le Père Faure (au solide bon sens et qui a laissé des notes conservées à son évêché) ; qu'elle a évincé au profit du Père Finet en 1936 (qui a été abusé mais était de bonne foi). Ses stigmates ? Ils n'ont jamais marqué la chair de Marthe ; le sang que l'on trouvait coagulé sur elle n'a jamais été analysé. Les doutes du Père Marie-Bernard, capucin qui l'a introduite dans le tiers-ordre franciscain en 1930, doutes consignés par écrit en 1943, n'ont jamais été publiés, mais montrés à l'auteur en 1988 par les capucins.

L'auteur donne son avis dans une note de bas de page : « *N'ayant approché que les écrits de Marthe et ne l'ayant jamais rencontré, je crois pouvoir dire que Marthe n'a pas voulu nuire à la réalité du message de la foi. Selon moi, son agir frauduleux s'enracine dans un besoin profond de reconnaissance et d'affection. Certes, cela ne veut pas dire que Marthe ignorait tout de ses mensonges. Ses actes frauduleux sont si fréquents et si génialement orchestrés qu'il est impossible que Marthe n'en ait pas eu conscience. Profondément chrétienne (...), Marthe devait être consciente (dans quelle mesure ?) de son agir et de sa contradiction avec la sainteté chrétienne. Mais, comme il arrive si souvent, ce qui commence dans de petites choses et par des gestes isolés, peut, à la longue, devenir une seconde nature. L'habitude s'impose, l'éloignement estompe et les convictions premières sont remplacées par d'autres. La notoriété de Marthe, de ses « expériences mystiques » et le « culte » qui a entouré sa personne (même si celle-ci s'en défendait) ont rendu difficile sinon impossible un retour à la vérité (si elle l'a désiré).* » Pour l'auteur, il est possible que Marthe ait eu pour complice silencieuse sa mère, dont elle était l'enfant adultérin, et qui mourut en 1940 ; puis elle a eu l'aide de bénévoles du Foyer durant la journée, restant seule la nuit avec son frère Henri dont la chambre était à l'étage ; après le suicide de celui-ci en 1951, les bénévoles viennent coucher à côté de la maison (mais pas dedans). Elle a changé de chambre en 1942 ; les deux chambres étaient au rez-de-chaussée à côté de la cuisine ; il semble que Marthe se déplaçait sur les fesses durant la nuit, mangeait un peu, et lisait et recopiait des passages de livres durant ses nuits.

Mais tout n'est pas mauvais pour autant : les Foyers de Charité sont une idée de Mlle Emilie Blanck, que Marthe encouragea avant de se l'attribuer. « *Dieu a su écrire droit sur des lignes courbes.* »

Conclusion intermédiaire : Le livre ne souffre aucune remise en cause. C'est probant (même si je vous ai passé le détail des preuves). Et pourtant, c'est bien gênant, car le Vatican a reconnu l'héroïcité des vertus de Marthe Robin et l'a déclarée vénérable en 2014 ! Si bien qu'à la sortie du livre, le Vatican déclare que « la réflexion critique de son auteur avait néanmoins été pleinement intégrée et prise en compte dans la procédure ayant mené à la reconnaissance de l'héroïcité des vertus de la mystique française décédée en 1981. » Pour autant, seules la béatification et la canonisation sont objet de foi. Le doute demeure permis...

Livre 2 : Marthe Robin réhabilitée, réponse à la polémique du Père de Meester, de Yohan Picquart (journaliste et enseignant), Saint-Léger éditions, 2021.

L'auteur dit que Marthe est discrète sur ses stigmates ; personne n'a dit l'inverse ; c'est juste que le sang n'a jamais été analysé. Elle conseille, elle prie, elle reconforte les gens ; certes ; je dirais même qu'elle n'a rien écrit de mal (mais a-t-elle copié, telle est la question). Elle souffrait ; on n'a pas dit l'inverse.

L'auteur cite ce qui est déclaré quand on lui donne le titre de Vénérable, ce qui est l'étape d'introduction de la cause en procès de canonisation car elle est jugée moralement probable : « Ce n'est ni pour les stigmates, ni pour l'absence de nourriture que le Pape François a déclaré Marthe

Robin 'vénérable' en 2014. C'est la manière dont elle a vécu une authentique vie chrétienne, un don profond à Dieu dans les conditions particulièrement difficiles qui ont été les siennes. (...) Trois caractéristiques de son chemin de sainteté ont été particulièrement soulignés : son intimité avec le Seigneur ; sa charité sans défaut, pleine de compassion et de discernement ; son sens de l'Eglise, qu'elle aimait intensément et à laquelle elle se remettait toujours. » Certes ; encore que...

Puis il conteste la probité du Père de Meester : celui-ci n'aurait pas compris le silence, la non-réponse, de Rome à ses remarques faites. Ses remarques auraient été prises en comptes et invalidées par d'autres expertises.

L'auteur reconnaît que Marthe fait de nombreux emprunts, appris par cœur et « intégrés » à sa pensée ; le Père de Meester dit qu'elle s'approprie sans les citer les expériences des autres mystiques. L'auteur dit que Marthe a beaucoup emprunté dans ses premiers écrits puis de moins en moins, et que chez Padre Pio on trouve aussi des citations non signalées de Gemma Galgani (une stigmatisée). Il atteste que du point de vue médical on a constaté que Marthe avait des périodes de rémission avec plus de capacité de mouvement. Il cite le Père Peyrous (postulateur de la cause) qui en 2006 reconnaît que parfois elle parvient à se faire glisser sur le sol, notamment pour satisfaire ses besoins intimes. Mais, la question demeure : trafic gastrique ou pas, quand on ne mange rien ? Des gens attestent qu'ils ne l'ont jamais vu bouger les bras ni les mains ; mais est-ce une preuve de paralysie et pas de simulation ? Les analyses graphologiques citées décrivent un caractère normal de la personne qui écrit ; mais cela ne répond pas aux détails troublants relevés par le Père de Meester (pas de points sur les « j » et façon d'écrire « déjà » avec des espaces et sans accent final « d é j a », chez les cinq « secrétaires » inconnues...). Si c'est bien Marthe qui a plusieurs styles d'écritures et qui peut écrire lors de périodes de rémissions... pourquoi dit-elle que ces textes ont été dictés à des secrétaires ? L'auteur ne le dit pas... Il semble qu'un tissu marqué de sang ait été analysé : il s'agissait de sang humain normal et exsudé. Il apporte les déclarations de témoins visuels lors des exsudations sanglantes au front de Marthe. (Ces deux arguments sont valables à mes yeux.) Marthe n'a pas prétendu à la clairvoyance et pouvait se tromper, encourager les pieuses initiatives n'est pas dire qu'elles viennent de Dieu. Marthe ne pouvait pas déglutir ; mais elle consommait l'Hostie. L'auteur accuse le Père de Meester de s'être enfermé dans « sa vérité », tandis que Rome a répondu en interne à ses remarques (cf le livre *Marthe Robin mystique et écrivain, une introduction à ses écrits* du Père J. Bernard, S. Guex, et M-O Riwer, aux éditions Parole et Silence, 2017), qui ne pèsent que 2% de l'enquête réalisée, mais ne lui a pas adressé de réponse personnelle parce que ce n'est tout simplement pas l'usage.

L'ouvrage s'achève sur une succession de témoignages positifs au sujet de Marthe.

Conclusion intermédiaire : Au-delà des multiples témoignages qui ne sont pas des faits, je pose encore la question : Est-ce que, oui ou merde (puisque'il faut causer franchement), Marthe a été retrouvée morte avec des chaussons aux pieds, chaussons usés là où on passe le talon et à la pointe des pieds ? Est-ce que, oui ou non, on a trouvé dans la pièce un seau d'aisance contenant « un liquide épais et noirâtre », « qui puait », qui « selon toute apparence était du méléna, ce mélange opaque et pâteux de sang et de selles provenant d'un processus digestif incomplet et défectueux », dont « le Père Finet conseilla de jeter le contenu » ? L'auteur qui « réhabilite » Marthe n'en dit rien...

Livre 3 : Le vrai visage de Marthe Robin, histoire du procès de canonisation, du Père Bernard Peyrous, éditions CLD, 2021.

Ce livre est plus satisfaisant. Déjà, on voit que dans le déroulé du procès de canonisation, trois ans se sont écoulés entre le vote positif sur la cause et la proclamation de l'héroïcité des vertus,

ce qui « s'explique par le fait qu'il a été demandé à la postulation un supplément d'enquête sur plusieurs points, en particulier sur la mort de Marthe ». Ensuite, l'auteur passe du temps à expliquer que le Père Finet a exagéré ou surnaturalisé des choses à l'excès : il a présenté une image excessive de Marthe. Je ne comprenais pas pourquoi il insistait sur ce fait, jusqu'à lire des concessions aux constats du Père de Meester : Marthe pouvait se déplacer dans des périodes de rémissions, elle pouvait peut-être se nourrir un peu en liquide ; mais elle ne pouvait pas déglutir et des témoins ont vu l'Hostie disparaître sans déglutition dans la bouche de Marthe. L'auteur dit que la Commission romaine a intégré les constats du Père de Meester, mais sans en tirer les mêmes conclusions : pour eux, le fait de plagier des passages entiers de mystiques est une technique d'expression pour quelqu'un qui avait peu d'instruction et une bonne mémoire. Ainsi, elle exprimait ses expériences avec les mots d'autrui ; on note que Padre Pio l'a fait aussi dans des lettres à son confesseur (sans guillemets, d'autant plus que ce n'est pas un écrit universitaire mais un courrier devant demeurer privé). On reconnaît que Marthe avait une prodigieuse mémoire eidétique (photographique, mais qui signifie aussi mémoire absolue aussi pour les choses entendues), et qu'elle a beaucoup lu autour de 1928 avant de perdre la vue. Marthe a eu des témoins durant ses écoulements de sang et un linge posé sur son front durant une de ses « passions » a été analysé comme étant de la sueur de sang, ce qui ne se simule ni ne se contrefait. Les graphologues experts n'ont pas dénoté de double personnalité ni de manque de sincérité dans le tracé des écrits faits par Marthe. (Le Père de Meester n'accusait pas de cela, soit dit en passant...)

Quant au Père de Meester, on lui reconnaît d'avoir étudié scrupuleusement les sources de Marthe, mais personne ne partage son interprétation de cette réalité. On dit qu'il a dépassé ses compétences. Pour la majorité des gens, il n'y a pas malice ni volonté de manipulation à travers ces plagats, qui n'étaient pas destinés à être dans des ouvrages publics, et qui proviennent d'une personne qui n'a pas les codes universitaires de rédaction. On s'accorde à dire qu'il s'est enfermé dans sa vision des choses et était incapable d'accepter la remise en cause de ses conclusions ; chose qu'il aurait dû faire devant la décision romaine de 2014 de reconnaître l'héroïcité de ses vertus. (Notons qu'il avait signé en 2012 son contrat avec les éditions du Cerf concernant ce livre, donc avant 2014... Mais c'est en 2019 qu'il a été achevé par un autre carme et publié. Le fait demeurant qu'il était tenu au secret en tant qu'impliqué dans la cause jugée.)

Au sujet de la mort de Marthe, l'auteur explique (et reconnaît la paralysie uniquement partielle à ce moment-là) : « Elle est morte de maladie et d'épuisement. Elle avait une hémorragie digestive d'origine œsophagienne avec complications respiratoires : la fenêtre de sa chambre étant restée ouverte à la suite d'une inattention, elle a pris froid. Le Père Finet, qui spiritualisait tout, n'a pas compris son état. Elle a dû avoir besoin de sortir de son lit. Épuisée, elle n'a pu remonter sur son lit et elle est morte seule. » Il reconnaît qu'elle a eu des périodes de rémission et des déblocages partiels (sauf pour ses jambes), et qu'elle est bien l'auteur de nombre de ses textes écrits.

Suit une série de témoignages sur Marthe Robin. Quelques détails prouvent que son métabolisme n'était pas bon mais pas au point zéro ; elle avait des pertes intestinales mais qui n'étaient pas le fait d'un transit gastrique, plutôt des desquamations de la paroi intestinale. Des témoignages montrent qu'elle vivait de l'Eucharistie sans déglutition ; qu'elle avait des paroles de connaissance concernant des personnes. Il n'y a pas eu d'analyses sur le sang laissé sur ses vêtements par respect pour elle, parce que ce n'était pas une bête de foire.

Conclusion intermédiaire : L'idée générale du livre du Père Peyrous est de dire que la Marthe révélée lors du procès de canonisation n'est pas exactement la Marthe décrite et expliquée par le Père Finet. On attendra donc encore pour la connaître en vérité ! Notamment sur les « détails » entourant sa mort, car ils ne sont pas réellement abordés. Si Marthe n'était pas entièrement paralysée à cette période, elle pouvait avoir des chaussons et des déjections intestinales. Mais il ne parle pas de ces « détails ».

Livre 4 : Marthe Robin en vérité, du Père Pierre Vignon, éditions Artège, 2021.

Ce livre est « en faveur de la cause », rédigé par un prêtre qui a connu Marthe depuis qu'il eut 5 ans, et qui, devenu prêtre, a secondé le Père Finet dans ses prédications. C'est une autre réponse aux propos posthumes du Père de Meester. Il y a des formules qui sont drôles, c'est déjà ça ! « *Ce n'est pas une contre-expertise qui répondra aux imputations qui lui sont faites, mais sa vie, sa chair et son sang, les faits et les témoins.* » « *La sainteté ne se mesure pas à la hauteur des lévitations mais à l'intensité de la charité.* » Il prévient (et revient souvent dessus) qu'il y a deux excès à éviter au sujet de Marthe : « *la sublimation mystique ou la réduction naturaliste* » ; tandis qu'il appelle à garder l'équilibre d'une relation humaine à Dieu, qui prend certes des contours mystérieux. On se déclare par rapport à Marthe sur la base d'une certitude morale, une intime conviction, basée sur la convergence d'un faisceau de preuves ; ce n'est pas une certitude absolue ; on peut mal raisonner à partir de faits réels ou bien raisonner à partir de faits erronés, et l'erreur humaine est possible en matière de jugement. (Certes, mais l'Eglise est infaillible en ses canonisations...) Le Père de Meester ne s'est basé que sur les écrits de Marthe et s'est entêté dans son interprétation de ses découvertes. D'autant plus que la graphologie n'est pas une science exacte (cf les affaires Dreyfus, du petit Grégory Villemin, d'Omar Raddad) ; d'autant plus que le Père de Meester a travaillé sur des photocopies, ce que ne font pas les experts. Un des experts déclare que les autres documents non attribués à Marthe ne semblent pas provenir de sa main ; et on se désole en effet que personne n'ait trouvé qui étaient les « secrétaires » d'après 1929... L'auteur en propose 13, sans compter les cousines de Marthe : « *ces simples indications qui sont passées inaperçues des enquêteurs ouvrent la porte à de futures recherches* ». L'examen médical de 1942 ne portait pas d'abord sur les phénomènes mystiques mais sur la santé de Marthe et le diagnostic de sa maladie, qui est estimée être une encéphalite, qui permet des périodes de rémission. Aux postulateurs qui dans un livre de 2006 avaient dit que Marthe pouvait parfois avoir l'usage de ses bras, l'auteur répond de façon négative et catégorique (quelques jours avant sa mort elle a été incapable de fermer la fenêtre restée ouverte malgré le froid extrême) : M. de Muizon postule la présence d'une tierce personne ; mais la nièce de Marthe dit qu'il y avait des cartons entreposés devant l'armoire sous laquelle on a trouvé la cuvette d'aisance (mais je voudrais savoir où est passée l'odeur pestilentielle de la cuvette dont ceux qui ont découvert Marthe provenait...). Ses souffrances (corps et vue) à partir de 1927 ne sont plus à prouver : à partir de 1929 elle est devenue infirme motrice et à partir de 1939 aveugle mais photosensible (une amaurose, sensibilité exquise de la tache jaune de la rétine). Accuser Marthe de plagiat ne tient pas car ce qu'elle a écrit ou dicté n'avait pas pour but d'être rendu public : quel intérêt à plagier ? Emprunter des citations, courtes ou longues, même sans guillemets, n'est pas nécessairement fait dans l'intention de tromper (et d'illustrer ses propos par Padre Pio qui le fit dans ses lettres à son directeur spirituel), il est possible que ce soit de la cryptomnésie ou de l'hypermnésie dues à sa maladie cérébrale. Le Père Finet était influençable. Marthe est morte d'avoir pris un coup de froid, provenant du fait que sa fenêtre de chambre était restée ouverte ; si elle avait pu se déplacer, pourquoi n'aurait-elle pas fermé la fenêtre ?

Voici le récit de la fin de Marthe telle que racontée dans l'ouvrage : « *Normalement, c'était le jeudi soir que Marthe entrait dans l'extase de la Passion. Elle est donc laissée tranquille comme de coutume. Le vendredi 6 Février au matin, Thérèse et Henriette n'entendent pas Marthe tousser, mais elles poursuivent leur labeur officiel. Le P. Finet, comme il le fait depuis 45 ans, arrive pour assister Marthe dans son extase de la fin de la Passion, vers 17 heures. Il trouve la pièce en désordre et Marthe au pied de son lit, pour la première fois. Les coussins sont épars et le rideau est soulevé. Elle est toute glacée. Il appelle Henriette pour la remettre dans son lit. Elle n'est pas dévêtue mais elle a des immondes pantoufles aux pieds que personne n'a jamais vues {et en note de bas de page : 'On a beaucoup glosé sur ces pantoufles. Le témoignage de Marthe Brosse, qui les lui*

a enlevées, ainsi que celui des membres du Foyer qui s'occupaient d'elle, est formel. Elles ne les ont jamais vues. Détail sordide, ces chaussons puaien et étaient d'une saleté repoussante. Pour le moment, aucune explication satisfaisante n'a pu être fournie.}. Finalement, Henriette fait comprendre au P. Finet, désespéré, que Marthe est morte. »

Marthe ne voulait pas que l'on divulgue ce qu'elle vivait ; elle ne voulait pas de publicité.

Conclusion intermédiaire : C'est moi qui suis stupide, ou bien ? Le Père de Meester n'accuse pas Marthe d'avoir diverses écritures, il l'accuse d'avoir prétendu que cinq d'entre elles étaient celles de « secrétaires » ! De plus, les experts graphologues se sont basés me semble-t-il sur des écrits certifiés de Marthe pour établir sa personnalité, et établir qu'elle est sincère.

Certes, un jugement humain est faillible, mais celui de l'Eglise est infaillible en matière de canonisation (pas de déclaration de l'héroïcité des vertus, je le rappelle ; l'Eglise attend la validation par le miracle pour prétendre à la vérité du jugement...).

Il transparaît à un moment dans ce livre que le Père Vignon prend cette position aussi en raison de son oncle prêtre, l'abbé Fernand Vignon, qui a connu et laissé des écrits en faveur de Marthe : autant ou plus que Marthe, c'est cet oncle qu'on ne saurait accuser de fraude, me semble-t-il lire entre les lignes.

Livre 5 : Marthe Robin, le verdict, de Joachim Bouflet, éditions du Cerf, 2021.

L'auteur, historien, dit avoir été initié à la complexité de la Cause de Marthe Robin par le Père Peyrous, postulateur de la cause, et avoir rencontré et discuté avec le Père de Meester.

L'origine adultérine de Marthe semble probable, ou du moins Marthe la croyait-elle telle. De nombreuses découvertes faites par le Père de Meester sont postérieures au Rapport qu'on lui a demandé en 1990, et donc ne tombent pas sous le sceau du secret qui lui a été demandé. Par ailleurs, le Père Peyrous, tenu également au secret, a publié en 2005 une biographie « fondée intégralement sur le procès », sans que personne ne le lui reproche, et qu'il justifie par le fait qu'il n'est plus postulateur de la cause. Le Père Peyrous donne raison au Père de Meester pour la possible mobilité de Marthe et confirme la présence des chaussons qu'elle portait à sa mort. Marthe se dit elle-même (dans le rapport médical de 1942) paralysée depuis 1929 ; mais la rédaction de son récit de *La douloureuse Passion* est postérieur à cette date. Sans parler des preuves que ce que Marthe a prétendu être dicté fut écrit par elle (notamment elle écrit dans un coin de page « Je n'ai plus que ce petit coin », ce qui semble étrange comme précision dictée...). Il semble admis que le Père Finet a établi une légende de Marthe, lui qui fut l'unique source de connaissance de Marthe de 1936 à 1981, la rendant incritiquable. Mais le Père de Meester montre aussi que la relation était aussi faussée dans l'autre sens, puisque Marthe n'a pas signalé à son père spirituel qu'elle empruntait largement à des mystiques, ne lui disant donc pas l'état réel de son âme. Marthe a été sans doute victimisée par le Père Finet, mais d'un autre côté elle se présentait aussi parfois comme la messagère de Dieu (menaçant le Père Finet des châtements divins s'il ne se consacrait pas à l'oeuvre des Foyers)...

Quel était l'état médical de Marthe ? Elle n'a pas eu de réel examen médical dans de bonnes conditions ; celui d'Avril 1942 devait être complété par un autre en Octobre 1942, mais il n'eut pas lieu, parce que Marthe ne supportait pas l'odeur de peinture de sa nouvelle chambre, et sans doute aussi parce qu'ensuite la situation politique avait changé (envahissement de la Zone Libre en Novembre 1942). Une nouvelle proposition d'étude en clinique est proposée en 1949 ; Marthe l'accepte, mais il ne sera pas réalisé. Enfin on en propose un nouveau en 1981 mais Marthe meurt avant. Elle souffrait sans doute de « la grippe espagnole », l'encéphalite léthargique de Von Economo.

Etait-elle paralysée ? De 1933 à 1937, un témoignage rapporte qu'elle pouvait s'étirer les mains. Sa paralysie n'était ni fixe ni complète selon les périodes. Etait-elle aveugle ? Là encore cela semble évolutif ; aucune expertise médicale entreprise en ce sens. Dormait-elle ? L'absence de sommeil n'a jamais été constatée ; les expressions comme « je n'ai pas fermé l'oeil de la nuit » ne doivent pas être prises au premier degré provenant de la bouche d'un malade. Avait-elle les stigmates ? On en a fait une stigmatisée, qui n'avait pas de traces aux mains ni aux pieds, une plaie au côté jamais vue autrement qu'à travers sa chemise de nuit ensanglantée ; on constate des traces de sang mais pas de plaies sur la tête, et les gouttes de sang pourraient être le fruit d'un produit caustique ; les larmes de sang pourraient provenir de petites incisions au rasoir constatées (par le prêtre-médecin Colon et par Hélène Fagot) sur la veine située entre le haut du nez et le début de l'oeil (les larmes de sang ne sont pas bibliques, mais on en trouve chez Thérèse Neumann qui est contemporaine de Marthe avec comme origine ses glandes lacrimales). Le Père Finet dit que la stigmatisation date de 1930, le Père Faure de 1932, et Marthe de 1931 ; Gisèle Signé se rappelle que la mère de Marthe lui a dit, affolée, que Marthe avait du sang en 1930. Un seul témoignage parle d'avoir vu couler du sang, celui du médecin Bansillon... mais c'est sa femme qui rapporte son témoignage ! Chez Marthe, il n'y a pas les plaies que l'on trouve chez les autres stigmatisés de l'histoire de l'Eglise. L'examen médical post-mortem a été fait à J+5, le 10 Février ; aucune trace de plaies. Jeûnait-elle ? Il est physiquement possible de ne pas manger si cela provient d'une maladie et qu'on ne fait pas d'activité physique ; or, c'est le cas de Marthe, qui pouvait absorber des choses liquides sans pour autant déglutir. Mais le Père Finet a donné une portée mystique à ce phénomène, disant qu'elle ne se nourrissait que de l'Hostie (alors qu'elle buvait un peu, ce qui est une exagération préjudiciable). On ne saura pas si elle se nourrissait un peu. Jean Guittou rapporte les paroles de Marthe disant qu'elle ne se nourrit que de l'Hostie ; mais ce sont des paroles rapportées : Jean Guittou est-il fiable ? L'Hostie « passait » sans déglutition ; certains ont dit que l'Hostie quittait les mains du prêtre (le Père Finet dit l'avoir vécu, d'autres non). Avait-elle une connaissance de ce qui se passait dans les cœurs des gens ? Il semble qu'elle n'ait fait que conseiller avec du bon sens paysan, appuyé sur des éléments du discours des gens ; mais certains l'ont pris pour appel divin et ont déchanté des années après. Marthe s'est complètement trompée sur ses prophéties concernant la Seconde Guerre Mondiale ; on trouve dans ses propos un mélange de Marie-Julie Jahenny et de Claire Ferchaud (deux mystiques). A-t-elle été le jouet du diable ? L'examen post-mortem indique qu'elle n'a pas eu de côtes cassées. Des témoins ont vu sa tête frapper contre la table de chevet, mais cela peut être le fait de spasmes naturels (il y a le cas de l'américaine Mollie Fancher 1848-1916 qui présente la même maladie et des mouvements convulsifs violents similaires ; elle avait aussi quatre autres personnalités qui se révélaient la nuit dans un état second et qui avait chacune une écriture différente, car elle « avait la pince » pouce-index qui fonctionnait...). En replaçant le corps de Marthe décédée sur son lit, le Père Finet entend qu'elle dit dans un soupir « Il m'a tuée ! », tandis que Henriette qui l'aide n'a rien entendu... avant d'avouer sous serment que c'était plutôt une voix intérieure... Plusieurs témoins ont vu « une forme » se déplaçant en se traînant sur les talons, entre la cuisine et la chambre, une forme féminine, qui avait une consistance et de cheveux gris comme Marthe... mais certains exorcistes ont dit que cela pouvait être une illusion diabolique...

Marthe compose à partir de sources ; mais cela demeure un plagiat, pas une simple inspiration, même si l'intentionnalité demeure difficile à établir (mais Marthe est consciente de composer). Dans son écrit sur la Passion, Marthe copie le plan de Catherine Emmerich, elle en retouche le texte, le copie aux $\frac{3}{4}$ au moins ; Marthe est l'auteur du document écrit (sauf le cahier 9 dont on connaît la « secrétaire », Simone Ladret), la dernière graphologue-expert consultée pour la cause (Mme Darrieutort, expert près la Cour d'Appel de Bordeaux) l'atteste tout en disant que c'est une écriture polymorphe (plusieurs écriture, un seul auteur !). Le Père Finet a dit et répété que *La douloureuse Passion du Sauveur* datait de 1933 (sans doute car c'est une date anniversaire de la date traditionnelle de la Passion de Jésus, en l'an 33), mais c'est faux puisque le cahier 9, qui se place en début de récit puisqu'il traite de la préparation de la Pâque, date de 1941 avec certitude... De plus, Marthe dit que c'est un récit destiné à son père spirituel, à sa demande (qui avant 1936 n'est pas le

Père Finet mais le Père Faure, ce dont nous ne trouvons pas trace dans son journal de bord). La première découverte des « emprunts » faits par Marthe remonte à 1970-71, donc du vivant de Marthe, et ont été signalés par un prêtre du Foyer au Père Finet... mais le Père Finet a placé l'omerta sur le sujet. Marthe dit à Jean Guittou que « jadis, {elle} aurai{t} pu » faire des descriptions de la Passion semblables à celles de Catherine Emmerich mais que depuis un certain temps elle vit davantage les sentiments du Christ que les scènes de la Passion ; mais... elle les a faites, ou pas ? ou elle ne s'en souvient plus ?

En conclusion, c'est peut-être une fraude mystique, mais c'est surtout une fraude de ce qu'est la sainteté, qui n'est pas d'abord des phénomènes mystiques mais des vertus chrétiennes. Vouloir les voir uniquement mène à l'aveuglement. La question qui se pose est donc : n'est-ce pas à la Congrégation pour la Cause des Saints de rendre plus transparentes ses enquêtes et ses conclusions, afin que les spéculations et les prises de parties aveugles cessent ? C'est du reste ce que demande le Droit Canon (can. 1579) en ce qui concerne le recours aux experts (dans les procès pénaux) : le juge doit expliquer pourquoi il a admis ou rejeté les avis des experts...

Conclusion intermédiaire : Ce livre fait la synthèse (avec de bonnes citations) des livres évoqués jusqu'ici, de sorte que si vous ne deviez lire qu'un livre ce pourrait être celui-ci. Les conclusions sont quand même largement en défaveur de Marthe, et en faveur de la plus grande prudence à se prononcer définitivement sur son cas : ne vaudrait-il pas mieux enterrer le dossier ?

Livre 6 : Marthe Robin, mystique et écrivain / une introduction à ses écrits, de Jacques Bernard, Marie-Odile Riwer, et Sophie Guex, éditions Parole et Silence, 2021.

En se basant sur la jeunesse de Marthe, on peut comprendre comment elle a utilisé sa mémoire et formé sa pensée, bref, comment elle est devenue un auteur, un écrivain. Nous savons qu'elle a beaucoup lu quand elle le pouvait encore, des livres provenant de la bibliothèque paroissiale bien fournie. Elle mettait par écrit ses pensées, en modifiant des textes qu'elle choisissait, pour mieux exprimer sa pensée : elle « personnalise ». C'est lors de la prédication paroissiale effectuée par deux franciscains en 1929 que ceux-ci lui demande de lire des mystiques. Elle remet au Père Finet les cahiers de la Passion en lui disant : « C'est pour l'Eglise, après ma mort ». Elle écrit car à partir de 1935 on lui remet le livre de Catherine Emmerich. Sa maladie a été évolutive, elle a eu la vision touchée à partir de 1939. On accuse l'existence de pseudos secrétaires, alors que dans certains de ses écrits les « d » sont formés de deux façons dans la même phrase. « Dans l'étude des écrits et des circonstances d'écriture de Marthe Robin, il nous faut rester modestes, car force est de reconnaître que nous ne savons pas tout, et que bien des choses resteront son secret. »

Les gens venaient voir Marthe pour recueillir « ses avis de femme proche de Dieu ».

On reconnaît que Marthe ne maîtrisait pas bien l'orthographe et la syntaxe, et qu'elle n'était pas à l'aise avec les homophones (ait/est/es/et...).

Conclusion intermédiaire : Je crois qu'il n'y a rien de plus drôle que de lire que « personnaliser » des sources sans les citer ou mettre de guillemets, ce n'est pas « plagier » : tous les élèves devraient apprendre par cœur les références de ce bouquin pour disposer d'une solide garantie contre les zéros pointés ! Ecrire avec sérieux que Marthe remet au Père Finet les cahiers de la Passion en lui disant que « C'est pour l'Eglise, après ma mort », est stupide : si c'est

intentionnellement pour l'Eglise c'est un écrit public, donc c'est du plagiat ! Sans compter que les dates du Père Finet ne sont pas contestées quand bien même elles sont reconnues fausses en filigrane (il dit 1933, on reconnaît qu'elle a copié Emmerich à partir de 1935, en majorité de sa main... alors qu'elle dit être paralysée depuis 1929...). Si Marthe a parfois une écriture polymorphe... avec des problèmes d'homophonie... c'est donc bien elle qui a écrit ce qu'elle attribue à des secrétaires (cf le Père de Meester) ! Les choses sont dites, mais les conclusions logiques ne sont pas tirées par les auteurs : ce sont des bouffons ! Quand on est capable d'avouer que : « Dans l'étude des écrits et des circonstances d'écriture de Marthe Robin, il nous faut rester modestes, car force est de reconnaître que nous ne savons pas tout, et que bien des choses resteront son secret », on devrait être capable de ne pas écrire un livre sur le sujet !!! Les gens venaient recueillir « ses avis de femme proche de Dieu » : est-ce une façon de dire qu'elle n'avait pas de révélations mystiques ???

Par honnêteté intellectuelle, je n'ai pas voulu me dispenser de lire ce livre. Je vous en dispense néanmoins pour ne pas gâcher votre temps précieux...

Livre 7 : Marthe Robin, le mystère décrypté, de François de Muizon, éditions Presses de la Renaissance, 2011. (Notons que ce livre date d'avant la polémique de 2019.)

« Cette enquête n'a pas toujours été facile, ni facilitée. (...) Je me suis aussi heurté à un souci si ce n'est d'interdire l'information, à tout le moins de la limiter et de la contrôler, et je partage finalement le sentiment qu'ont eu bien des enquêteurs avant moi, y compris parmi ceux qui ont travaillé pour le Vatican, à savoir que certaines personnes semblent agir comme si elles avaient peur de la vérité. » Marthe ne semble pas mythomane ni manipulatrice. Certaines mesures ont été prises dans l'intérêt de Marthe par le Père Finet. La réalité elle-même est fuyante à nos yeux : quelles sont les limites naturelles de la personne humaine ? On a voulu la préserver, elle et son expérience de vie, des friands de sensationnel ; mais on a donc caché. L'enquête de l'Eglise a semé le trouble au lieu d'apporter de la lumière. Marthe est une handicapée, doublée d'une ascète. C'est une fondatrice, qui a essuyé des revers. C'est une charismatique, qui veut rester cachée. « Par un étrange enchaînement de circonstances, son décès demeure, aujourd'hui encore, au centre de débats et même de polémiques, comme si elle n'avait pas pu quitter la terre normalement. (...) Pourquoi tant de silence, voire de désinformation ? » Marthe était une enfant légitime, mais c'était encore une fille, et c'est cela qui fâcha son père ; la rumeur prétendit qu'elle était enfant adultérine et Marthe en aura écho des années plus tard, ce qui lui sera une blessure psychologique. C'est la fièvre typhoïde qui ravage sa famille et lui laissera des séquelles, cédant la place à une encéphalite. Elle est pieuse, va au catéchisme dans un climat d'anticléricalisme ambiant, et n'a pas son certificat d'études parce qu'elle était malade ce jour-là. Marthe, après sa première crise de paralysie (1919) a une apparition de la Vierge Marie (1921 ?), dont sa sœur Alice verra uniquement une partie (elle verra la lumière « blanche et très belle » et entendra le bruit), tandis que Marthe lui dira avoir vu aussi la Vierge Marie. En 1922, elle dit à son curé qu'elle a été « blessée d'amour » devant l'autel de la Vierge, et sa maladie réinstaure progressivement la paralysie des jambes ; une cire en 1923 n'y fera rien. A 23 ans, elle rédige un « acte d'abandon à Dieu », en 1925, et le glisse sous son oreiller (elle le déchirera en 1927, pensant mourir, et le réécrira ensuite). Elle se réveille de son coma de 1927 en déclarant avoir vu Ste Thérèse de Lisieux par trois fois, qui lui a dit qu'elle ne mourrait pas mais prolongerait sa mission dans le monde entier. En 1928, elle pousse un cri épouvantable dans la nuit (dit sa mère), et expliquera que c'est dû à une attaque du démon ; elle dit au Père Faure que le Seigneur lui est apparu en lui demandant si elle acceptait de souffrir pour la conversion des pécheurs ; et elle perd l'usage de ses bras. Mais en 2006, le Père Peyrous admet que Marthe pouvait sans doute se déplacer en se traînant sur les fesses ! (Mais le Père Finet n'a jamais parlé de cela !) C'est une éventualité, sans doute motivée par des besoins physiologiques à apaiser sans déranger son entourage (le rapport médical de 1942 dit qu'elle avait des urines toutes les trois semaines, et les témoignages disent

qu'elles n'avait plus aucun besoin naturel depuis 1950). On a retrouvé dans sa chambre une cuvette contenant du méléna (sang gastrique) : personne ne dit l'avoir aidée, et si cela avait été le cas la cuvette aurait été retirée de la chambre et vidée. Les verrous sont posés à 50 centimètres du sol et peuvent s'ouvrir tant de l'intérieur que de l'extérieur ; mais reste ensuite à atteindre la poignée de porte... Quelqu'un affirme avoir « vu une ombre se déplacer » dans la direction de la chambre de Marthe, mais est-ce une illusion du diable, puisqu'elle se déplaçait « lentement comme à un centimètre au-dessus du sol » ? Nous ne pouvons pas établir une vérité factuelle... « Il semble raisonnable, dans ces conditions, de prendre acte de l'immobilité de la voyante. » Marthe ne peut plus écrire mais dicte désormais ; ceci dit, un cahier dont on ne connaît pas l'auteur vient semer le trouble aussi sur ce point. En 1930, Marthe dans sa chambre devient vierge consacrée ; nous en gardons la photo où elle porte un voile blanc sur la tête. Jésus lui demande si elle veut être comme Lui, et elle accepte : commence alors l'expérience de la Passion vécue par Marthe, chaque vendredi. « Cette réalité de la stigmatisation ne peut pas être mise en doute » : bien des personnes ont vu sur son visage des traces de sang. Fin 1931-Début 1932, Marthe cesse de pouvoir déglutir (et ce jusqu'à sa mort). Elle ne mangera plus jusqu'à sa mort ; d'autres mystiques ont cessé de manger durant des années. Marthe a-t-elle trompé son monde et mangé la nuit ? Manquent les preuves de cette théorie complotiste... Le Père Finet dit que l'Hostie lui échappait des doigts et était comme aspirée ; mais le Père Colon et le Père Wolfram ne décrivent pas la même expérience ; Jean Guitton (observant à distance) dit que l'Hostie disparaît quand elle est posée sur les lèvres de Marthe. Comme les versions de témoins de premier rang divergent, on ne peut pas conclure. « Aucun journalier de la vie de Marthe n'a été tenu. Cette lacune est d'autant plus préjudiciable que cet agenda n'a pas été reconstitué avec suffisamment de soin par la suite. » Jésus dit à Marthe qu'Il souhaite « un Foyer éclatant de lumière, et charité et d'amour » lors d'une apparition, entre 1930 et 1933, qui sera une nouvelle œuvre ; un prêtre viendra pour l'aider ; mais il faut commencer par ouvrir une école. Le Père Faure en parle à Mlle Blanck, qui pense au Père Finet, alors sous-directeur de l'enseignement libre du diocèse de Lyon ; elle le charge d'amener un tableau de « Marie médiatrice de toutes grâces » qu'elle doit remettre à Marthe, au prétexte qu'il a une voiture ; et le stratagème fonctionne : le Père Finet se rend chez Marthe. Marthe lui dit alors qu'elle l'a déjà vue alors qu'il intervenait après des blessés lors d'un éboulement à Fourvières, chose qui avait eu lieu six ans auparavant... Cela finit de convaincre le Père Finet. Entre 1933 et 1936, c'est le Père Faure qui assiste aux « passions » de Marthe et qui note des éléments de ce qu'il constate ; elle apostrophe parfois le diable ; il marque des traces de sang. Marthe perd la vue en Septembre 1939, à 37 ans, tout en demeurant extrêmement sensible à la lumière. Le rapport de 1942 est le seul que nous possédions ; il a été établi en grande partie sur déclaration et non sur constat en cadre hospitalier ; Marthe ensuite ne fera plus appel à un médecin et ne prendra plus de médicaments, ce que le Père Finet a accepté, il n'a jamais fait pression sur elle pour qu'elle change d'attitude. En 1942, c'est le Père Finet qui fait changer Marthe de chambre, pour qu'elle ne donne plus sur la cour de la ferme mais derrière la maison. Depuis 1948, Marthe ne parle plus durant les extases ; le Père Finet la « réveille » au nom de Dieu, Mlle Marie-Louise Chaussinand le fait en l'appelant plusieurs fois, tout simplement. En 1951, son frère Henri se suicide au fusil de chasse : il souffrait de terribles névralgies faciales. Marthe ne voulait pas qu'on prenne des photos de ses stigmates ; deux séries de photos ont néanmoins été prises vers 1950, après la communion de Marthe et lors d'une passion de Marthe, donc à chaque fois lors de ses « inconsciences » ; mais personne n'a dit qui les a prises et quand (sans doute la maison d'édition religieuse lyonnaise Lescuyer, qui signale un Copyright). Les journalistes vont aussi entrer dans la partie : France-Dimanche publie un article à sensations en 1965, et réitérera en 1980 (est-ce la raison pour laquelle l'évêque de Valence a alors demandé à Marthe de subir un séjour en clinique pour avis médical, chose qui n'aura pas lieu à cause de son décès ?). En fait, l'image que nous avons de Marthe est principalement celle transmise par le Père Finet, qui interprétait trop les choses sous l'angle surnaturel ou démoniaque. La hiérarchie catholique laisse une grande autonomie au Père Finet, notamment parce que les fruits des Foyers sont bons. Des faits surnaturels semblent établis : Marthe divulgue des secrets (cf le cas du Père

Renirkens, missionnaire en Chine, dont Marthe a décrit les sévices subis en prison qu'il n'avait jamais confiés), elle a la bilocation (une fois on entend sa voix auprès d'une mourante au travers de la porte), son corps devient lumineux (ou est-ce une façon de parler des gens ?). Marthe est sans doute une surdouée, elle a une mémoire phénoménale et une grande empathie. Elle semble bien être attaquée par le démon ; le Père Peyrous dit qu'elle a eu des côtes cassées (détail non confirmé à l'examen post-mortem). Marthe parle comme une prophétesse, mais la plupart du temps, elle ne fait qu'encourager les personnes, poser des questions, ou insister sur leurs propres dires, leur permettant ainsi d'y voir clair. Elle dit clairement qu'elle n'est pas « membre du syndicat des cartomanciennes », et elle est dépitée quand elle reçoit des lettres lui demandant l'avenir. Marthe reçoit les gens dans le noir de plus en plus complet ; pourtant, l'examen médical de 1942 a été fait « dans la pleine lumière donnée par l'ouverture des volets » et de même pour la visite de l'évêque de Valence en 1950. Pourquoi n'a-t-on jamais songé à faire porter à Marthe des lunettes noires protectrices afin de laisser les visiteurs profiter de la lumière ? « J'ai posé la question à de nombreuses reprises sans obtenir de réponse, comme si ma recherche était tout simplement incongrue. » Il y a eu une longue période d'inquiétude pour les Foyers : indépendamment de Marthe et de ses avis, le Père Finet a cherché à donner un statut canonique à l'oeuvre des Foyers (chaque Foyer est une Association de Loi 1901 autonome du point de vue civil), ce que Rome pensait accepter sous le mode d'une communauté religieuse avant de finalement accepter que ce soit une communauté de laïcs, ce qui est le cas en vérité.

« Dans la semaine du 26 au 31 Janvier 1981, Marthe se met à beaucoup tousser. » Le Père Finet découvre la chambre en désordre (chaises renversées et coussins par terre), la cuvette avec le méléna et du papier journal (pas du papier hygiénique, ce qui va dans le sens du besoin impérieux ; la cuvette était glissée sous un meuble), les chaussons aux pieds de Marthe ; il met deux heures à avertir les autres prêtres du Foyer (dont un médecin) du décès de Marthe, parce qu'il prie, persuadé qu'elle va revenir à elle (puisqu'elle ne lui a pas demandé la permission de mourir et que dans sa tête il doit en être ainsi) ; et il attribue la mort de Marthe au démon (il « entend » Marthe lui dire « Il m'a tuée ! » quand il la porte dans son lit, mais les deux femmes l'y aidant diront ne rien avoir entendu, et il finira par préciser que c'était « une parole intérieure »...). Quand les autres prêtres arrivent, la chambre est rangée (les chaises sont remises), la cuvette a été vidée et retirée, Marthe est dans son lit sans chaussons : la scène a été modifiée (et aucune enquête de police diligentée pour une personne morte seule dans une pièce fermée avec des incongruité comme le fait qu'elle ne soit plus dans son lit...). Au point qu'on peut douter des dires mêmes du Père Finet (les chaises étaient-elles renversées ?, la place du corps était-elle bien celle-ci ?, etc.) ; et les deux femmes-témoins qui se taisent n'aident pas du tout à connaître la vérité ! En 1990, le corps de Marthe a été exhumé du cimetière et apporté à l'institut médico-légal d'Avignon, dans le cadre de la procédure de béatification : les restes de Marthe étaient ceux d'un corps normalement décomposé au bout de 9 ans ; les os des jambes étaient repliés (ces constats sont des déclarations orales du médecin légiste). En 1978, Marthe avait dit qu'une dame de Suisse lui avait offert (quand ?) des chaussons bleus à rayures, et ils étaient rangés dans sa chambre dans une boîte. Les chaussons que portait Marthe à sa mort (sont-ce ceux-là ?) ont été conservés ; on sait qu'ils étaient sales, avaient des traces d'usure et que le talon était écrasé (comme lorsqu'on ne le passe pas et qu'on utilise des charentaises comme des mules). Une question peut se poser : Marthe pouvait-elle bouger au point d'enfiler des chaussons et se déplacer, ou quelqu'un l'assistait-elle la nuit ? Est-ce Marthe qui a renversé les chaises parce qu'elle n'y voyait pas ? Le Père Finet n'aurait pas dû faire vider la cuvette ; il a fait clairement obstacle à la recherche de la vérité. Cette nuit-là, il y avait deux gardiennes à la ferme : Henriette Portier et Thérèse Rissoan. « Thérèse a affirmé à un enquêteur diligenté par le Vatican qu'elle n'avait 'rien vu', ce qui peut avoir divers sens, sans exclure naturellement sa présence sur les lieux. » Il n'y a que trois possibilités ; soit c'est le diable qui a tué Marthe (il devient le coupable idéal dans une scène ou tout peut pourtant s'expliquer humainement), soit c'est Marthe qui est morte naturellement (la veille elle avait dit « je suis bouchée » et souffrait de l'estomac ; mais cela suppose qu'elle avait une certaine mobilité), soit il y avait une troisième personne dans la pièce, qui avait les

clés (seule chose possible si Marthe était paralysée comme l'auteur le croit ; mais pourquoi n'aurait-elle pas aidé Marthe à remonter sur son lit, et aurait-elle laissé la pièce en désordre ?). « Aujourd'hui encore, les circonstances de la mort de Marthe Robin demeurent énigmatiques. Un enquêteur officiel du Vatican m'a dit : 'Chacun raconte son histoire. Ce n'est pas de la fiction ! Personne ne ment. Chacun croit vraiment que ce qu'il raconte est la vérité.' De fait cette affaire restera mystérieuse, à moins qu'un témoin encore vivant se décide à parler car il est indiscutable qu'il manque des pièces au puzzle de cette nuit fatale. Tout n'a pas été dit et une certaine opacité empêche de connaître la vérité. »

Conclusion intermédiaire : L'auteur est plutôt « en faveur » de la cause de Marthe Robin ; mais il demeure un honnête homme en quête de la vérité brute, non enjolivée. Il apporte beaucoup de détails qui sont absents des autres biographies (c'est lui qui parle des chaussons, et de l'exhumation du corps en 1990), et a un regard de bon sens. Mais nombre de ses conclusions « en faveur » pourraient être faites « en défaveur » en partant des mêmes faits...

Dans son livre, l'auteur déplore aussi une absence de critique des écrits de Marthe ; mais il écrit cela avant la publication du livre du Père de Meester. Notons que l'auteur juge cela important pour établir la vérité des expériences religieuses de Marthe, qui est paralysée depuis 1929 selon lui. Il sait déjà que Marthe copie sans citer assez largement ; et cela constitue pour lui « un montage à la fois subtil et saisissant de construction, déconstruction et synthèse produisant au final un agencement remarquable ».

Pour lui, Marthe est indiscutablement sincère, et elle ne manipule pas. Elle n'a pas cherché à se mettre en avant et demeurerait humble.

Conclusion finale :

Visiblement, Marthe Robin, la vraie, l'historique, n'était pas celle que le Père Finet ou ses proches du Foyer ont décrite, parfois de façon exagérée. Par exemple, c'est le Père Finet qui a dit qu'il avait trouvé Marthe « jetée à terre par le démon »... A trop en faire, on nuit à sa cause. La vérité devrait pouvoir se suffire à elle-même !

La vraie Marthe, c'est celle que l'Eglise a étudiée lors du procès de canonisation (17 000 pages d'écrits et de témoignages, 3 000 pages de « résumé » sous forme de rapport). Mais nous n'en savons pas encore grand chose, visiblement ! Il nous faudra encore sans doute attendre qu'un puis deux miracles attribués à Marthe soient reconnus, pour que ses biographes puissent dans les écrits « vérifiés » de la Congrégation pour la cause des Saints... ou pas !

A titre personnel, je dois avouer que la supercherie me semble possible : Marthe a très bien pu être une géniale simulatrice, avec les meilleures intentions du monde. Comme elle ne fait que répéter ce que des mystiques ont raconté, elle ne dit rien de faux. Elle conseille sans révéler mais juste en suggérant. Elle saigne mais pas en direct, on ne voit que le sang coagulé. Elle a pu cacher le fait qu'elle pouvait se servir de ses bras pour se déplacer et de ses mains pour écrire, qu'elle pouvait déglutir. Bref, elle a pu manipuler (comme savent faire les femmes) simplement pour enjoliver un peu la réalité et donner au monde le témoignage d'une mystique qu'elle n'était pas, tout en étant une pieuse femme et une courageuse handicapée. Le point qui me tараude est celui des chaussons (vous l'aurez compris !) : s'ils étaient sales, c'est peut-être parce qu'ils servaient depuis des années à faire des sorties nocturnes en rampant... Les quelques points « contre » ne sont pas assez explicites ; seules les révélations faites au Père de Renirkens, missionnaire en Chine, sont solides ; mais un seul livre en parle !

Bref : c'est très foireux ! Si l'Eglise veut dire la vérité ou se taire pour toujours, c'est le moment !!! (Nota : je n'ai pas un jugement négatif sur l'oeuvre des Foyers pour autant...)